



Fiche de données de sécurité

Date d'émission : 10-juin-2014

Date de révision : 02-mai-2017

Version 2.03

Section 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit :

Osmocote tablet 14-9-11 + MgO + traces

Code produit

ZRM6642CLP

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée : Engrais.

Utilisations déconseillées : Aucun(e).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

The Scotts Company (UK) Limited.

1 Archipelago, Lyon Way, Frimley,

Surrey GU16 7ER United Kingdom.

Tel: +44 (0) 1276 401 390

Pour plus d'informations, contacter

INFO-MSDS@SCOTTS.COM

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01865 407333

Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Catégorie 3 - (H412)

2.2. Éléments d'étiquetage

Mentions de danger :

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence:

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans conformément à la réglementation locale.

Autres risques (UN-GHS)

Nocif pour les organismes aquatiques

Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Nom chimique	No.-CE.	Numéro CAS	Weight-%	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Numéro d'enregistrement REACH
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃	229-347-8	6484-52-2	25 - 40%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	01-2119490981-27
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	231-847-6	7758-98-7	0.1 - 1%	Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	01-2119520566-40
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O	232-08-99	7785-87-7	0.1 - 1%	STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	01-2119456624-35
tétraborate de disodium; Na ₂ B ₄ O ₇	215-540-4	1330-43-4	0.1 - 1%	Eye Irrit. 2 (H319) Repr. 1B (H360FD)	01-2119490790-32

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Section 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

Sans objet. Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est utilisé comme prévu et si l'enrobage reste intact.

Contact cutané:

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact oculaire:

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion:

Rincer la bouche. Ne pas faire vomir sans avis médical. Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente.

Protection pour les secouristes:

Danger faible pour une manipulation commerciale ou industrielle courante.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation

4.3. Indication de tout soin médical et de tout traitement spécial nécessaire

Avis aux médecins:

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié:

Eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau abondant. Poudre sèche. Sable. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le produit se mettra à fumer même en l'absence d'oxygène extérieur. Dans ce genre de conditions, le produit entame une décomposition auto-entretenu. La meilleure façon de procéder pour éteindre ce type d'incendie est de refroidir le front de décomposition avec de l'eau. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Oxydes de phosphore. Ammoniac. Oxydes d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au feu environnant. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Récupérer séparément l'eau d'extinction des incendies contaminée. Ne pas laisser pénétrer les égouts ou les eaux de surface. Utiliser des pulvérisations d'eau pour refroidir les surfaces exposées à l'incendie.

Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Mesures de protection individuelles :**

Pas de conditions à remarquer spécialement.

Pour les agents d'intervention

Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer les égouts. Ne pas contaminer l'eau superficielle.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Méthodes de confinement:**

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Méthodes de nettoyage:

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

6.4. Référence à d'autres sections

§ 8, 12, 13.

Section 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Considérations générales d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques/Conditions de stockage:

Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à des températures comprises entre 0 °C et 40 °C.

LGK (Allemagne)

5.1C

Matériaux d'emballage

Conserver dans le conteneur original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Engrais; Lire et suivre les instructions se trouvant sur l'étiquette; www.everris.com

Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**

<i>Nitrate de ammonium; NH₄NO₃</i>	
TWA	N.A.
Czech Republic OEL	10.0 mg/m ³ TWA
<i>Sulfate de cuivre; CuSO₄</i>	
Autriche	STEL 4 mg/m ³ STEL 0.4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
TWA	N.A.
Finlande	TWA: 1 mg/m ³
Pologne	TWA: 0.2 mg/m ³
Russia TWA	0.5 mg/m ³ TWA 1200
Suisse	STEL: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³
<i>Sulfate de manganèse; MnSO₄+1H₂O</i>	
Autriche	STEL 2 mg/m ³ TWA: 0.5 mg/m ³
TWA	0.2 mg/m ³
la Belgique - 8 H VLE	0.2 mg/m ³
Danemark	TWA: 0.2 mg/m ³
Finlande	TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³
Irlande	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL: 0.6 mg/m ³
Norvège	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm
Pologne	TWA: 0.05 mg/m ³
Portugal	TWA: 0.2 mg/m ³
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	TWA: 0.2 mg/m ³
Suisse	TWA: 0.5 mg/m ³
Uk par u oel / mel u 0:	TWA: 0.5 mg/m ³
<i>tétraborate de disodium; Na₂B₄O₇</i>	
TWA	1 mg/m ³ TWA
la Belgique - 8 H VLE	2 mg/m ³ TWA borate
Danemark	TWA: 1 mg/m ³
France - Occupational Exposure Limits - 8 Hour VMEs	TWA: 1 mg/m ³
Iceland - OEL - 8 Hour	1 mg/m ³ TWA
Irlande	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³
Korea - ISHA - Occupational Exposure Limits - TWAs	1 mg/m ³ TWA (anhydrous, Serial No. 239)
Malaysia - Occupational Exposure Limits - TWAs	1 mg/m ³ TWA
Norvège	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³
Portugal	STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Spain OEL - Time Weighted Average (TWA):	STEL: 6 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Singapore - OEL:PELs	1 mg/m ³ PEL
Suisse	TWA: 1 mg/m ³
Uk par u oel / mel u 0:	STEL: 3 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³

Niveau dérivé sans effet (DNEL).

Component	Oral(e):	Cutané(e)	inhalation
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%)	36 mg/m ³	5.12 mg/kg bw/day	8.9 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O 7785-87-7 (0.1 - 1%)		0.004 mg/kg bw/day	0.2 mg/m ³

Concentration prévisible sans effet (PNEC).

Component	Eau douce	Sédiments d'eau douce	Eau de mer	Sédiment marin	Terrestre	Impact sur le traitement des eaux usées
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃						18 mg/l

6484-52-2 (25 - 40%)						
Sulfate de cuivre; CuSO ₄ 7758-98-7 (0.1 - 1%)	7.8 µg/l	87 mg/kg	5.2 µg/l	676 mg/kg	65 mg/kg	230 µg/l
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O 7785-87-7 (0.1 - 1%)	0.013 mg/l	0.011 mg/kg	0 mg/l	0.001 mg/kg	25.1 mg/kg	25.1 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Sans objet

Protection des mains: Gants en PVC ou autre matière plastique.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire

Protection de la peau et du corps: Les précautions habituelles de sécurité lors de la manipulation du produit, permettront une protection efficace contre ce risque potentiel

Mesures d'hygiène Appliquer des mesures de surveillance convenables. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Solide
Aspect:	Tablette de granules enrobée d'une résine marron.
Couleur:	marron.
Odeur:	insignifiante
Densité apparente :	aucune donnée disponible
pH :	aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation	aucune donnée disponible
Point/intervalle d'ébullition:	Solide, Sans objet
Point d'éclair :	Solide, Sans objet
Taux d'évaporation :	Solide, Sans objet
inflammabilité (solide, gaz)	Non inflammable
Pression de vapeur	Solide, Sans objet
densité de vapeur	Solide, Sans objet
Densité	aucune donnée disponible
Hydrosolubilité	aucune donnée disponible
Solubilité(s)	aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Solide, Sans objet
Température d'autoignition :	Sans objet
température de décomposition	aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Ne présente pas de danger d'explosion. Sur la base des données des ingrédients.

9.2. Autres informations

Sans objet

Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non réactif.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions spéciales de stockage requises

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

Section 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation

L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Contact oculaire

Peut provoquer une légère irritation.

Contact cutané

Peut provoquer une irritation.

Ingestion

Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Informations sur les effets toxicologiques

Symptômes

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH mg/kg

Toxicité aiguë inconnue 0% du mélange sont constitués de composants de toxicité inconnue.

Nom chimique	LD50 Oral	CL50 cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate de ammonium; NH_4NO_3	= 2217 mg/kg (Rat)		> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Sulfate de cuivre; CuSO_4	= 300 mg/kg (Rat)	= 1000 mg/kg (Rabbit)	
Sulfate de manganèse; $\text{MnSO}_4 \cdot 1\text{H}_2\text{O}$	= 782 mg/kg (Rat)		
tétraborate de disodium; $\text{Na}_2\text{B}_4\text{O}_7$	= 2660 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Pas d' autre information disponible

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Mutagénicité sur les cellules germinales Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Cancérogénicité Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Toxicité pour la reproduction Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition unique Classification basée sur les composants individuels du mélange.

STOT - exposition répétée Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Danger par aspiration

Classification basée sur les composants individuels du mélange.

Section 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Effets écotoxicologiques:

Toxicité pour le milieu aquatique
inconnue

Ne pas laisser pénétrer le produit sans contrôle dans l'environnement.
6% du mélange sont constitués de composants dont la dangerosité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃	-	65 - 85: 48 h Cyprinus carpio mg/L LC50 semi-static	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	0.1: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	-	0.024: 48 h Daphnia magna mg/L EC50
tétraborate de disodium; Na ₂ B ₄ O ₇	158: 96 h Desmodesmus subspicatus mg/L	340: 96 h Limanda limanda mg/L LC50	-	1085 - 1402: 48 h Daphnia magna mg/L LC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	LOGPOW
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃	-3.1

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Mobilité:

Aucune information disponible.

Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets

L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer comme produit non utilisé.

Autres informations:

Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets.

Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMO / IMDG

14.1

No ONU:

2071

14.2

Nom d'expédition:

ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3

Classe de danger:

9

14.4

Groupe d'emballage:

III

14.5**Component**Sulfate de cuivre; CuSO₄
7758-98-7 (0.1 - 1%)**IMDG - Marine Pollutants**

IMDG regulated marine pollutant (Listed in the index, listed under Copper sulphate, anhydrous, hydrates and solution)

Polluant marin

Non réglementé

14.6**No EMS:**

F-H / S-Q

Dispositions spéciales

186, 193

14.7**Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non réglementé

ADR/RID**14.1****No ONU:**

Non réglementé

14.2**Nom d'expédition:**

Non réglementé

14.3**Classe de danger:**

Non réglementé

14.4**Groupe d'emballage:**

Non réglementé

14.5**Danger pour l'environnement**

Non réglementé

14.6**Dispositions spéciales**

Aucun(e)

IATA**14.1****No ONU:**

2071

14.2**Nom d'expédition:**

ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3**Classe de danger:**

9

14.4**Groupe d'emballage:**

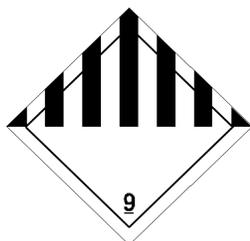
III

14.5**Danger pour l'environnement**

Non réglementé

14.6**Dispositions spéciales**

A89, A90

**Section 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Belgique**

Component	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Safety Reporting	Belgium - Major Accidents - Qualifying Quantities for Accident Prevention
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%)	2500 tonne (Note 3, applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content due to	350 tonne (Note 3, applies to Ammonium nitrate in which the Nitrogen content due to

	Ammonium nitrate is >28% by weight containing ≤0.2 % combustible material, >24.5% and <28% by weight containing ≤0.4% combustible material and to aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)	Ammonium nitrate is >28% by weight containing ≤0.2 % combustible material, >24.5% and <28% by weight containing ≤0.4% combustible material and to aqueous Ammonium nitrate solutions in which the concentration of Ammonium nitrate is >80% by weight)
--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Danemark

Danish Sikkerhedsgruppe

B

France

ICPE

Installation classée : article 1331 (Type I)

Allemagne

LGK (Allemagne)

Classe du danger d'eau (WGK)

GefStoffV (DE):

5.1C

1 (Classification de Everris)

BII

Component	German WGK Section
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%)	class 1
Sulfate de cuivre; CuSO ₄ 7758-98-7 (0.1 - 1%)	class 2
Sulfate de manganèse; MnSO ₄ +1H ₂ O 7785-87-7 (0.1 - 1%)	class 1
tétraborate de disodium; Na ₂ B ₄ O ₇ 1330-43-4 (0.1 - 1%)	class 1

Union européenne**REACH:**

Component	EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
Nitrate de ammonium; NH ₄ NO ₃ 6484-52-2 (25 - 40%)	Use restricted. See item 58. (Conditions of restrictions 27 June 2010)
tétraborate de disodium; Na ₂ B ₄ O ₇ 1330-43-4 (0.1 - 1%)	Use restricted. See item 30.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Substance(s) usage is covered according to Reach regulation 1907/2006

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Section 16 : AUTRES INFORMATIONS**Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3**

H360Fd - Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

H272 - Peut aggraver un incendie; comburant

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H318 - Provoque des lésions oculaires graves

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H315 - Provoque une irritation cutanée

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par contact cutané

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

RID: Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail
ICAO: International Civil Aviation Organization
ADR: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labeling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PNEC: Predicted No Effect Concentration
DNEL: Derived No-Effect Level
Reach: Registration, Evaluation, authorization of Chemicals
CLP: EU-GHS; Classification, Labelling and Packaging
OEL: Occupational Exposure Limit
TWA: Time Weighted Average
ATE: Acute Toxicity Estimate
EUH phrase: CLP (EU) specific hazard statement
LD50: Lethal dose, 50%.
LC50: Lethal concentration, 50%.
SVHC: Substance of very high concern.

Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Principales références de la littérature et sources de données

Conformément au règlement 1907/2006/CE - 2015/830
Règlement (CE) n° 1272/2008

Préparé par:

Aucune information disponible

Date d'émission :

10-juin-2014

Date de révision :

02-mai-2017

Cause de la révision:

***Indique les changements depuis la dernière version. Cette version remplace toutes les éditions précédentes

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente Fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.